

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Tri-Pow'r HD (4371-88, 4371-86, 4371-81)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Usage recommandé	Nettoyant à gros travaux
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseil de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

Garder sous clef. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.

Élimination

Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)

Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

Aucune.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Polyglycoside alkylé		110615-47-9	1-5*
Hydroxyde de potassium		1310-58-3	3-7*
Silicate de sodium		1344-09-8	3-7*
Carbonate de sodium		497-19-8	1-5*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Pas disponible.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter une exposition prolongée. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Se laver soigneusement après manipulation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Garder sous clef. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de la portée des enfants.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Plafond	2 mg/m3

Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Directives au sujet de l'exposition	Produits chimiques énumérés à l'article 3 qui ne figurent pas ici n'ont pas établi de valeurs limites pour l'ACGIH ou PEL.

Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Protection de la peau	
Protection des mains	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
Autre	Conformément aux directives de votre employeur.
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
Dangers thermiques	Sans objet.
Considérations d'hygiène générale	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Orange
Odeur	Pin
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	12.5 (5%) 13.3 (Concentré)
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	complet
Température d'auto-inflammation	Pas disponible

Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Peut réagir avec les matières incompatibles.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Peut dégager des vapeurs dangereuses en cas de mélange avec des détergents chlorés ou des assainissants.
Matériaux incompatibles	Agents comburants. Acides. Anhydride maléique.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Provoque des brûlures du tube digestif. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque de graves brûlures de la peau.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Cause des brûlures.
-----------------------	---------------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, ECHA
	Rat	> 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	cobaye	800 mg/m3, 2 heures, ECHA 0.8 mg/L, 2 heures
	Rat	2300 mg/m3, 2 heures, ECHA 2.3 mg/L, 2 heures
	souris	1200 mg/m3, 2 heures, ECHA 1.2 mg/L, 2 heures
	Rat	4090 mg/kg, RTECS 2800 mg/kg, ECHA, HSDB
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)		
Aiguë <i>Cutané</i> DL50	Pas disponible	
	Pas disponible	
<i>Inhalation</i> CL50	Pas disponible	
	Pas disponible	
	Pas disponible	
	Pas disponible	
<i>Orale</i> DL50	Rat	388 mg/kg, ECHA 365 mg/kg, ECHA 333 mg/kg, ECHA 273 mg/kg

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Polyglycoside alkylé (CAS 110615-47-9)			
Aiguë			
Cutané			
DL50	Lapin		> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation			
CL50	Pas disponible		
Orale			
DL50	Rat		> 5000 mg/kg, ECHA
			> 2000 mg/kg, ECHA
Silicate de sodium (CAS 1344-09-8)			
Aiguë			
Cutané			
DL50	Rat		> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
Inhalation			
CL50	Rat		> 2.1 mg/L, 4 heures, ECHA
Orale			
DL50	Rat		5150 mg/kg, ECHA
			3400 mg/kg, ECHA
			1.1 g/kg, HSDB
	souris		1100 mg/kg, Toxic and Hazardous Industrial Chemicals Safety Manual. Tokyo, Japon
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.		
Minutes d'exposition	Pas disponible.		
Indice d'érythème	Pas disponible.		
Valeur d'un œdème	Pas disponible.		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.		
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.		
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.		
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.		
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.		
Jours de récupération	Pas disponible.		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant			
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	Irritant		
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.		
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.		
Mutagénicité	Non classé.		
Cancérogénicité	Non classé.		
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)			
Non inscrit.			
Toxicité pour la reproduction	Non classé.		
Tératogénicité	Non classé.		
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.		
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.		
Danger par aspiration	Non classé.		
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.		

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
Carbonate de sodium (CAS 497-19-8)			
Crustacés	CE50	Daphnia	265 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	156.6 - 298.9 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	300 mg/L, 96 heures
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	80 mg/L, 96 heures
Silicate de sodium (CAS 1344-09-8)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Daphnie (Ceriodaphnia dubia)	0.28 - 0.57 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	1800 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.		
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
--	--

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3266
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Nom technique	HYDROXYDE DE POTASSIUM (POTASSE CAUSTIQUE)
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	386, B2, IB2, T11, TP2, TP27
Exceptions liées au conditionnement	<0.3 gallons - Quantité limitée

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN3266
Appellation réglementaire adéquate	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Nom technique	HYDROXYDE DE POTASSIUM (POTASSE CAUSTIQUE)

Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Dispositions particulières	16
Exceptions liées au conditionnement	<1L - Quantité limitée

DOT



TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Tous les produits chimiques sont incluses dans l'inventaire du TSCA.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA)
(40 CFR 68.130)

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Carbonate de sodium (CAS 497-19-8) Inscrit.

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Inscrit.

Silicate de sodium (CAS 1344-09-8) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Non réglementé.

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

Inventaires

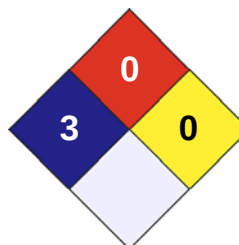
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir l'information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication	13-Novembre-2024
Version n°	01
Date en vigueur	13-Novembre-2024
Préparée par	Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000
Autres informations	Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.